

ANCENIS-SAINT-GÉREON : station d'épuration de la Bigoterie

Du 20 Juin 2022 au 20 Juillet 2022

Observation n°1

Déposée le 11 Juin 2022 à 11:23

Par TAVENEAU Alain

28 quai de Versailles

44000 NANTES

Observation:

OBSERVATION du commissair-enquêteur :

TEST préalable du registre dématérialisé réalisé le samedi 11 juin 2022 à 11 h. 23

Observation n°2

Déposée le 11 Juillet 2022 à 15:06

Par LECLAIR Bernard

34 La Bigoterie

44150 Ancenis-Saint-Géréon

Observation:

Madame, Monsieur

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Pourriez-vous me confirmer que vous avez bien reçu le document en pièce jointe...et que vous pouvez le lire.

Merci.

Cordialement

Bernard LECLAIR

1 document joint.

Monsieur et Madame LECLAIR
34, La Bigoterie
44150 Ancenis-Saint-Géréon

Ancenis-Saint-Géréon le 11 juillet 2022

A

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon
Place du Maréchal Foch
CS 30217
44150 Ancenis-Saint-Géréon

Objet : Enquête d'Utilité Publique concernant la station d'épuration d'Ancenis-Saint-Géréon

Monsieur,

Je vous prie de trouver par le présent courrier l'analyse que nous avons faite du dossier concernant le projet de la nouvelle station d'épuration de La Bigoterie située à Ancenis-Saint-Géréon.

Nous habitons en face de cette station (notre maison est la plus proche de l'entrée de ladite station) et nous avons maintes et maintes fois contacté par courrier, par mail, par sms ou par téléphone (voire de vive voix) les responsables de la station, de Véolia ou les élus à chaque fois que la gêne concernant le fonctionnement de la station était trop importante (essentiellement une gêne olfactive et sonore, mais aussi une gêne liée aux éclaboussures de boues liquides sur la route, à la vitesse excessive de camions...etc...).

Non que le fait que cette maison soit dans la famille depuis 1908 et que nous y habitons depuis près de 30 ans nous donne une forme de « droit du sol » évidemment. Cependant, il va sans dire que la construction de la station voilà 45 ans a profondément changé les choses du quotidien. Comme nous l'avons plusieurs fois écrit dans nos courriers (et en particulier lors de notre opposition à l'extension de la station en 2010), nous sommes bien conscients qu'il est nécessaire qu'il faille une station d'épuration et qu'il faille l'installer quelque part. Il s'avère que notre village a été le site choisi. Soit. Néanmoins, il n'est pas nécessaire non plus que les riverains soient impactés plus que de raison et il est essentiel que leur avis soit pris en compte, au moins autant que les avis de personnes venant d'autres horizons (élus, financiers, techniciens ou spécialistes du traitement de l'eau, scientifiques).

Cela étant posé, nous vous proposons quelques réflexions, quelques pistes pour enrichir le débat et apporter notre pierre à la réalisation de ce projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvie et Bernard LECLAIR

A. Points particulièrement positifs tirés du dossier réponse faite à la MRAE:

- Page 5/17 : « Ainsi, il n'y aura aucune atteinte à un habitat ou à une espèce faunistique ou floristique dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration de la Bigoterie. »
- Page 6/17 : le « rattachement » des stations industrielles de LVA n'ont pas d'impact sur le milieu « Les résultats des calculs sont présentés en annexe 1 à la présente note. Dans tous les cas, il n'y a pas d'impact sur le milieu. »
- Page 7/17 : pendant le chantier, les évitements EV7 (interdiction de stationner), EV8 (les horaires de chantier)
- Page 8/17 : pendant le fonctionnement, EV3 (fort impact (donc en mieux) concernant les odeurs. En effet, la station sera équipée de couvertures d'ouvrages, en particulier pour le traitement des boues et l'optimisation des traitements
- La co-visibilité du site sera réduite grâce à des bâtiments moins hauts et à la végétalisation du site

B. Des points nécessitant un regard plus affiné au moment de l'étude

- **Cf page 10 de la réponse :** « Suite à cette campagne, une étude de diagnostic vers l'amont a été lancée début 2022 afin de localiser les sources émettrices des substances identifiées, les réduire puis les éliminer à la source, si possible. De plus, dans le cadre du suivi régulier imposé par la réglementation, une nouvelle campagne de mesure en entrée et en sortie de la station est prévue en 2022 afin de vérifier la présence, l'apparition ou la disparition de substances dangereuses. » **Quid de cette étude de diagnostic lancée début 2022 pour localiser les sources émettrices d'arsenic, de cuivre, de zinc, de mercure, de cyperméthrine, de benzo (ghi), de DEHP ?**
- **Cf page 12/14 de la réponse 3.2 Risques naturels :** « Les ouvrages auront une hauteur suffisante pour être hors d'eau en tout temps. Cette contrainte sera imposée aux entreprises. Ainsi la station d'épuration sera en capacité de fonctionner jusqu'à la côte de référence connue à ce jour. A noter qu'une révision du PPRI est en cours et que les derniers éléments connus au moment des travaux seront pris en compte. » **A plusieurs reprises depuis 1993 (au moins), la station a été arrêtée plusieurs jours (1995 de mémoire) car l'eau était trop haute. La cote de référence de cette année-là, au moins, a-t-elle été réhaussée ?**
- **Cf page 13/14 3.3 de la réponse Nuisances :** « La MRAe recommande d'estimer l'évolution du volume de boues attendues, la fréquence des transferts et le nombre de rotations de camions engendrés par l'augmentation du volume de boues. **Ces éléments dépendent du projet définitif et ne sont pas connus à ce jour. »**
On doit accepter la réponse qui n'est, en fait, qu'une réponse de principe : « Vue la baisse de capacité épuratoire de la nouvelle station par rapport à l'actuelle, mais aussi vue l'amélioration des techniques de déshydratation des boues, la production de boues sera fortement en baisse (-40% environ), et donc les rotations de camions seront notablement diminuées. »
- **Cf page 13/14 de la réponse 3.3 Nuisances :** « Des réunions d'information seront organisées auprès des riverains. » ... **acceptons-en l'augure ! Mais au fait, qui sont les riverains (cf. ci-dessous) ? Sous quelle forme auraient lieu ces rencontres. Si ce n'est que sous forme d'informations descendantes, ce ne serait sans doute pas utiles. Mais sous forme de véritables**

concertations, prenant appui sur une véritable écoute et n'étant pas, comme actuellement, une opération de communication destinée à faire croire qu'on tient compte des remarques des riverains...etc... ?

- Cf page 13/14 3.4 Paysage Dans l'avis MRAE, il est écrit page 12/14 (paragraphe nuisances) : « **Les plus proches habitations sont situées à environ 150 m au nord de la station d'épuration et à 100 m de ses limites de propriété. Il s'agit d'un hameau d'une quinzaine d'habitations, séparé de la station par un boisement relativement dense mais situé sous les vents dominants** » et page 13/14 (paragraphe Paysage) : « **Le secteur d'implantation de la station d'épuration est situé dans une zone assez plane dotée de nombreuses haies, retirée des zones à fréquentation humaine importante, située à une centaine de mètres au sud d'un hameau et d'une voie ferrée, et essentiellement concernée par des circulations agricoles et de promeneurs.** »

Je tiens à signaler un certain nombre d'erreurs sur la situation initiale concernant l'environnement direct de la station :

1. Le hameau ne compte qu'une **dizaine d'habitations** (soit les 2/3 de ce qui est annoncé) mais le plus important est de savoir quel est l'environnement directement impacté par la station et ses nuisances. Ces dernières en effet ne s'arrêtent pas à la voie ferrée qui serait comme une sorte de « frontière ». Toutes les habitations au nord de la voie ferrée, dans le lotissement de l'Ecochère, de Belpaget et jusqu'au boulevard des Airenes sont également gênées, essentiellement par les odeurs quand les vents sont orientés sud-sud-ouest.

2. Les **plus proches habitations** sont à 30 mètres de la limite de propriété et non à environ 150 de mètres de la station.

3. Le « **boisement relativement dense** » n'est en fait qu'une simple rangée d'arbres. Il avait été planté des peupliers voilà une trentaine d'années. Ceux-ci ont été abattus voilà deux ans. A ce propos, la réponse de la COMPA à cette description est la suivante (Page 13/14) : « *Ces éléments dépendent du projet définitif tel qu'il sera proposé par les entreprises lors de la consultation du marché public de travaux, et ne sont pas connus à ce jour. Des réunions d'information seront organisées auprès des riverains.* » ... un peu léger peut-être !

4. Quant aux « **circulations essentiellement agricoles et de promeneurs** », nous invitons les enquêteurs à venir vérifier que la circulation concerne beaucoup plus que cela : les personnes allant travailler sur Ancenis ou allant faire leurs courses dans le centre d'Ancenis passent sur cette route régulièrement ; et les « promeneurs », il y en a beaucoup (un pointage serait intéressant à effectuer en particulier entre mai et septembre quand les touristes de la Loire à vélo empruntent ce trajet).

| |
|---------------|
| En conclusion |
|---------------|

Si tant est que cette enquête d'utilité publique serve réellement à quelque chose, permettez-nous d'attirer l'attention sur quelques points qui sont pour nous essentiels.

Pendant la phase de travaux

Malgré les mesures d'évitement des nuisances (qui sont louables et dans la mesure, en outre, où elles seront réellement prises en compte), nous souhaitons insister sur la gêne concernant :

- La circulation : est-il envisagé par exemple un sens unique de circulation pour les voitures, motos, cyclos et vélos -direction Ancenis vers la Loire-, obligeant les voitures et vélos allant vers Ancenis à passer au nord de la voie ferrée- ? Ce serait un gain en termes de sécurité car l'augmentation du trafic de camions augmentera le danger lors des croisements de véhicules.
- Si les nuisances dues aux travaux ont des impacts qualifiés souvent de faibles dans l'étude, il conviendra cependant de s'entendre sur le qualificatif de « faible ». Poussières, bruits, trafic routier seront nécessairement présents.

Concernant l'ensemble de ces gênes, la collectivité (COMPA ou municipalité) envisage-t-elle des compensations financières pour les riverains directement impactés (allègement de l'impôt par exemple) ?

Pendant la phase courante d'exploitation

- La population concernée : les gênes diverses (bruits, odeurs, circulation...) doivent être incluses dans un périmètre bien plus grand que les seuls hameaux de La Bigoterie et Brebion. Il faut y inclure toutes les habitations au nord de la voie ferrée jusqu'au boulevard des Airennés.
- La gêne olfactive : pour connaître (de façon plus mesurée sans doute qu'il y a une vingtaine d'années) un inconfort, une gêne (et plus que cela) quand les odeurs nauséabondes se dégagent de la station, nous réaffirmons la nécessité de porter une attention toute particulière sur ce point : couverture de l'ensemble du dispositif. Il sera possible sans doute de retrouver les courriers écrits lors du projet d'extension de la station en 2010.
- La gêne visuelle (mais aussi olfactive) : il sera nécessaire de constituer un véritable « rempart » végétal entre la station et les habitations les plus proches
- La circulation : il sera nécessaire de penser une circulation prenant en compte le trafic, la vitesse des camions mais aussi des voitures utilisant cette route. S'il n'est pas possible d'installer des chicane ou des réhausseurs, compte tenu du passage des camions et des possibles projections de boues sur la route, il conviendra cependant de trouver une solution pour réguler les choses en ce domaine.
- Les inondations : nous attirons l'attention sur la nécessité de ne pas minimiser les risques de potentielles inondations. La tendance est à penser que « les grandes crues ne sont plus d'actualité ». Pour avoir connu les inondations d'avant la suppression du seuil de Bellevue en amont de Nantes et les inondations après cet événement, nous avons pu constater que si les crues sont moins nombreuses qu'elles le furent, celles que nous avons vécues depuis sont bien présentes et risquent d'empêcher la station de fonctionner (nous avons connu cette situation où les agents de maintenance de Véolia venaient avec des bottes voir le non-fonctionnement de la station et constater que les eaux usées partaient en Loire sans être traitées... dommage pour une station d'épuration !

Observation n°3

Déposée le 20 Juillet 2022 à 13:04

Par ORHON Erwan

8 LA BIGOTERIE

44150 ANCENIS SAINT GEREON

Observation:

Les observations sont dans la pièce jointe.

1 document joint.

Madame, Monsieur,

Résidant à quelques mètres de l'entrée de la station d'épuration (moins de 150 m en tout cas), je souhaite vous faire part de mes constatations actuelles quant à la vie de la station d'épuration et de mes craintes futures quant son projet de modernisation.

Actuellement, les impacts les plus fréquents (plusieurs fois par mois sur des périodes courtes ou longues) sont :

- Les odeurs nauséabondes
- Le bruit des moteurs et/ou des pompes
- L'état de propreté de la route qui selon les périodes devient boueuses
- Le déboisement de la partie entre la station et la route

Pendant les travaux :

- Accentuation des mauvaises odeurs
- Accentuation des bruits :
 - o du fait d'un accroissement de la circulation
 - o et du maintien de l'activité de la station pendant des phases de transformation sur des environnements bruyants
- Accentuation de comportements nuisibles/dangereux sur la route : vitesse inappropriée et stationnement gênant en particulier
- Etat de la route encore plus fréquemment souillée
- Manque de communication voire pas de communication tout court avec les riverains même ceux de l'autre coté de la voie ferrée

Projets de modernisation :

- Problème d'odeurs toujours présent
- Gêne liée au bruit toujours présent
- Paysage dénaturé :
 - o déboisement accentué même si effectué dans la limite de propriété
 - o bâtiments encore plus visibles qu'actuellement et plus nombreux

Cordialement,

Erwan ORHON